

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A310 et A300-600

Bâti arrière de reprise d'attaches moteur PRATT & WHITNEY

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE équipés de réacteurs PRATT & WHITNEY JT9D-7R4D1 ; JT9D-7R4E1 ; JT9D-7R4H1 (AIRBUS A300B4-620, A300C4-620, A310-221, A310-222, A310-322) ou de réacteurs PRATT & WHITNEY PW 4152 ; PW 4156A ; PW 4158 (AIRBUS A300B4-622, A300B4-622R, A310-324, A310-325).

Afin de détecter et prévenir la formation de criques associées au processus de forgeage et pouvant entraîner la perte d'intégrité structurale des bêtis arrière de reprise d'attaches moteur PRATT & WHITNEY, les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité :

- 1/** Avant accumulation de 500 heures de vol après la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité, effectuer une inspection visuelle des bêtis arrière de reprise d'attaches moteur et remplacer les bêtis criqués en accord avec la partie 1 du Bulletin Service PRATT & WHITNEY PW7R4 A71-129 ou PW4NAC A71-149 (partie A du Bulletin service AIRBUS INDUSTRIE A310-71-2027 ou A300-71-6023).
- 2/** A la prochaine dépose moteur ou dans les 4000 cycles suivant la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité, à la première des 2 échéances atteinte, effectuer une inspection par ressuage puis courant de Foucault et remplacer les bêtis criqués suivant les instructions de la partie 2 du Bulletin Service PRATT & WHITNEY PW7R4 A71-129 ou PW4NAC A71-149 (partie B du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A310-71-2027 ou A300-71-6023).

NOTA 1 : Seuls les bêtis dont les numéros de série sont définis par les Bulletins Service PRATT & WHITNEY cités en référence sont affectés par la présente Consigne de Navigabilité.

NOTA 2 : Les bêtis affectés qui ne seraient pas installés sur avion (pièces de rechange ou kits moteur) à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité devront être inspectés suivant les instructions de la partie 2 du Bulletin Service PRATT & WHITNEY PW7R4 A71-129 ou PW4NAC A71-149 avant installation sur avion.

Réf. : Bulletin Service PRATT & WHITNEY PW7R4 A71-129
 Bulletin Service PRATT & WHITNEY PW4NAC A71-149
 Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A310-71-2027
 Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-71-6023

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 10 FEVRIER 1996

v/JYR

Date : 31/01/96

AIRBUS INDUSTRIE
Avions A310 et A300-600

96-020-195(B)